



DECLARATION DU SE-UNSA A LA CAPUD DU 29 MAI 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes réunis ce jour en CAPD pour examiner l'accès à la hors classe des Professeurs des écoles, le mouvement des personnels, les demandes d'exeat pour la rentrée 2009.

Concernant le mouvement des personnels, nous ne reviendrons pas sur la communication des résultats avant la réunion de la CAPD qui a fait l'objet de la déclaration intersyndicale SE-UNSA / SNUDI-FO.

Cependant, le SE-UNSA tient à rappeler son opposition à l'ensemble des mesures contenues dans la note de service ministérielle n°2008-150 du 29 octobre 2008.

Même si vous avez répondu partiellement à notre demande en maintenant pour cette année 2009 un mouvement intradépartemental en 2 phases et en ne mettant pas en place l'obligation pour les collègues non titulaires d'un poste, de solliciter des vœux sur zones géographiques, vous avez appliqué les autres dispositions de cette circulaire.

Nous rappellerons simplement que le SE-UNSA n'admet pas ces atteintes au paritarisme, au droit des personnels à des affectations contrôlées, arrêtées suivant des règles connues de tous, appliquées à tous, qui avaient fait leurs preuves et étaient enviées par de nombreux départements pour leur efficacité et leur clarté.

Les élus du personnel sont porteurs de l'intérêt général et sont le relais du point de vue des personnels sur l'organisation et le fonctionnement du service public.

Nos collègues sont particulièrement attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale, et si nous insistons sur ce point aujourd'hui, c'est que nous estimons, avec nos collègues, qu'il est menacé.

Par ailleurs, si vous nous avez bien communiqué la liste des demandes d'exeat des titulaires et des PE2, contrairement aux années précédentes, vous ne nous avez pas donné celle des demandes d'ineat.

Or, dans la mesure où vous n'envisagez pas de réunir de CAPD mais un groupe de travail pour la deuxième phase du mouvement, cela veut dire que l'avis de la commission paritaire ne sera pas recueilli.

Le SE-UNSA vous demande donc de programmer une nouvelle séance de la Commission Administrative Paritaire Départementale d'ici la fin de l'année scolaire.

Ce sujet des changements de département nous amène à dénoncer, une nouvelle fois, le transfert de 12 enseignants stagiaires, PE2 sortants de l'IUFM d'Amiens, vers le département de l'Oise en raison d'une mauvaise gestion académique des recrutements.

Nous vous redemandons solennellement de mettre tout en œuvre pour permettre le retour dans la Somme, le plus rapide possible, de ces collègues qui le souhaitent.

Le SE-UNSA demande que les services du Rectorat puissent procéder à une régulation en amont afin que cette pratique "de refoulement" reste exceptionnelle à cette année 2009.

Concernant les demandes de travail à temps partiel, nous demandons à être destinataires, comme nous l'étions auparavant, de la liste des collègues en ayant déposé une, en précisant les quotités sollicitées.

Les informations que nos collègues nous ont remontées montrent qu'un certain nombre seraient refusées.

Le SE-UNSA vous réclame donc communication de la liste des refus et de leur motivation.

D'autre part, le SE-UNSA vous a adressé un courrier le 12 mai 2009 au sujet du versement de la NBI aux enseignants non spécialisés de CLIS, vous demandant de procéder au versement de cette bonification aux enseignants ayant droit, y compris avec effet rétroactif.

Pouvez-vous nous apporter une réponse ?

Le SE-UNSA s'insurge une nouvelle fois contre le non remplacement des enseignants absents pour lesquels l'administration était prévenue en temps et heure, et dénonce vigoureusement la désorganisation des écoles que ce non remplacement induit.

Nous sommes chaque jour alertés par des enseignants exaspérés de devoir accueillir les élèves de leurs collègues absents non remplacés, dans des conditions de sécurité inadmissibles.

Ainsi, certains enseignants se retrouvent avec 35 voire 40 élèves et, à notre connaissance, jusqu'à 43 élèves dans leur classe ! Cette situation est inacceptable.

Elle l'est également pour les titulaires mobiles à qui l'administration demande d'effectuer 2 remplacements dans la même journée, dans des écoles distantes de plus de 50 kilomètres.

Pour terminer, nous sommes ce vendredi 29 mai, à la fin de la semaine durant laquelle nos collègues de CE1 ont procédé à la passation des épreuves des évaluations CE1.

A plusieurs reprises le SE-UNSA vous a interrogé sur les modalités et le calendrier de versement de la « prime de 400 euros » annoncée médiatiquement par le Ministre DARCOS lui-même.

N'ayant aucune réponse à ce jour, au risque de nous répéter, nous vous posons ces questions :

- Quand les collègues de CM2, et ceux de CE1 maintenant, toucheront-ils cette prime ?
- Est-ce que tous les enseignants de CM2 ou de CE1, quelque soit leur nombre d'élèves de ce niveau, toucheront cette prime ?

A un mois de la fin de la présente année scolaire, il paraît urgent de pouvoir apporter une réponse à chacune des questions posées depuis six mois.